

## BUDGETS DE RÉFÉRENCE : QUELLES ALTERNATIVES ENVIRONNEMENTALES ?

Juin  
2024

Disponibilité et impact budgétaire des  
alternatives environnementalement  
moins impactantes

### Contexte, objectifs et enjeux de l'étude

L'ONPES\* (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) et le CNLE\*\* (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) ont initié un programme de travail depuis 2012 visant à définir des paniers de biens et services nécessaires pour vivre décemment en France. Ils incluent à la fois la satisfaction de besoins élémentaires, la pleine participation à la vie sociale et le sentiment d'inclusion dans la société. Constitués de manière participative à partir de groupe de consensus pour 19 configurations de ménages<sup>1</sup> localisées dans trois territoires différents (villes moyennes, villes rurales et métropole du Grand Paris), ces paniers de biens et services reflètent une norme de consommation exprimée par des membres de la société civile ne vivant pas spécifiquement en situation de pauvreté ou de précarité, et reflétant la diversité de la population en termes d'âge, de sexe, de situation sur le marché du travail, de modes de consommation. Ces paniers de biens ont fait l'objet de valorisations monétaires afin d'estimer des niveaux de « revenu minimum décent », ou « budgets de référence ». En 2022, l'ADEME et le CNLE ont souhaité mener un travail de recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes des composantes de ces budgets, et de (re-)valorisation économique. **L'enjeu principal est d'apprécier les marges de manœuvre qu'ont les ménages pour rendre leur consommation moins impactante sur l'environnement.**

La présente étude, qui est une première étape d'un programme de travail plus vaste sur les niveaux de vie décents dans un contexte de transition écologique, s'appuie sur l'hypothèse suivante : la recherche d'alternatives moins impactantes est opérée sans changement de pratiques des ménages. Dans cette étude, les paniers de biens et services des budgets de référence restent inchangés et se fondent donc sur leurs compositions issues des études de BdR antérieures. Le travail réalisé consiste à chercher des alternatives affectant moins l'environnement sans changement de pratiques de consommation des ménages. Autrement dit, la substitution de biens et services présents dans les budgets de référence ne peut porter que sur un bien ou service proche ou équivalent. Par exemple, la substitution d'alternatives non carnées à la viande, ou le remplacement de certains produits jetables par une version réutilisable, comme les cotons démaquillants, sont hors champ du travail mené ici. Cette approche permet de dissocier les effets d'offre et les effets de demande. La focale est mise ici sur les premiers : existe-t-il des alternatives environnementalement moins impactantes à ces paniers-types ? Le cas échéant, quel est leur coût par rapport à un panier « standard » ? Par conséquent, l'approche adoptée permet d'apprécier, à gamme de produits, marques et parcours d'achat équivalents, l'accessibilité de produits moins impactants, en termes de coûts et de disponibilité.

\* Rapport ONPES 2014-2015, *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale.*

\*\* Rapport CNLE 2022, *Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris – Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale.* Pour rappel, l'ONPES qui a initié les travaux sur les budgets de référence en France a fusionné avec le CNLE en 2020 pour devenir son comité scientifique. Il continue à porter ces recherches jusqu'à la publication en 2022 d'un rapport sur les budgets de référence dans trois territoires contrastés.

La notion d'impact environnemental est intrinsèquement multifactorielle, et la mesure de cet impact pour chaque bien ou service fait l'objet d'un axe de travail complémentaire mené par l'ADEME. De même, la recherche d'alternative de meilleure qualité environnementale supposerait de connaître le gain environnemental dans une approche multifactorielle. Enfin, la logique de l'étude menée ici est de chercher des alternatives sans changement de pratiques des ménages pour documenter leur existence et leur coût. En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le cadrage de l'étude a permis de proposer une définition de ce que pourraient être les « alternatives moins impactantes » dans ce contexte :

*« Trouver, pour chacun des produits ou services du panier de référence, une alternative qui garderait les mêmes fonctionnalités et n'impliquerait pas de changement de comportement, mais qui aurait des impacts environnementaux potentiels moindres »*

## Grands principes méthodologiques

### Identification des alternatives environnementalement moins impactantes

Les budgets de référence sont constitués de listes d'items (produits ou services) précis, répartis en une dizaine de postes budgétaires : *Logement, Transport, Alimentation & Alcool, Habillement, Équipement, Hygiène, Vie sociale, Santé, Banque, Modes de garde (pour les configurations avec enfant(s) seulement)*. Ce cadre permet de rechercher des alternatives moins impactantes en partant de cas concrets et non généraux.

Lors des précédents travaux du CNLE pour la construction des budgets de référence, la liste des biens et services permettant d'accéder à une vie décente a été définie par des groupes de consensus, constitués de personnes représentant les différentes configurations familiales et territoriales. Les outils retenus dans la présente étude pour identifier les alternatives moins impactantes ont été définis en phase de cadrage avec un Comité d'experts. La logique globale est de s'appuyer sur les éléments disponibles pour le consommateur au moment où il effectue ses choix, tout en respectant une bonne qualité de l'information. Il s'agit donc en définitive :

- De labels appartenant à la liste de cent labels recommandés par l'ADEME pour la majorité des postes budgétaires<sup>1</sup> ;
- De recommandations du guide Topten, de l'indice de réparabilité et/ou de l'étiquette énergie pour une partie des produits d'équipement<sup>2</sup> ;
- De recommandations ad hoc formulées par les experts consultés pour les postes Transport, Logement et Banque ainsi que pour quelques produits au cas par cas n'entrant pas dans le périmètre des deux types d'outils précédents.

*Encadré 1 : périmètre du changement de pratiques dans le cadre de l'étude*

L'hypothèse générale selon laquelle les pratiques de consommation sont inchangées par rapport aux budgets de référence initiaux se décline en deux grands principes méthodologiques :

(i) **Chaque produit ou service présent dans les budgets de référence initiaux doit être également présent dans les budgets de référence moins impactants**, soit sous forme d'une alternative aux fonctionnalités comparables et moins impactante, soit à défaut, sous la forme initiale.

Le terme « fonctionnalités » est ici à entendre dans un sens strict – non pas permettre de se déplacer mais pouvoir aller à 130km/h sur autoroute ; non pas fournir un apport calorique mais remplir les fonctions nutritives, gustatives et sociales associées à chacun des types précis d'aliments cités par les groupes de consensus. Ainsi, remplacer la deuxième voiture du ménage par un vélo électrique ou par des transports en commun est exclu du champ, considérant qu'il s'agit d'un changement profond de pratiques. De même, remplacer la viande de bœuf par des lentilles est exclu du champ.

Ce choix est motivé par l'un des principes faisant la force de l'approche des budgets de référence : les produits et services présents dans les BdR étaient définis par les groupes de consensus dont les membres sont des citoyens considérés comme experts de leur mode de vie. Par respect pour ce principe, et les groupes de consensus n'ayant pas été réinterrogés à cette étape du programme de travail, les pratiques de consommation définies dans les études précédentes sont considérées ici

<sup>1</sup> Source : [Labels Environnementaux pour Particuliers – ADEME](#) (consultation en juillet 2023)

<sup>2</sup> Source : [Guide Topten](#) (consultation en juillet 2023)

comme inchangées. Leur réévaluation par des groupes de consensus fera l'objet de travaux ultérieurs.

(ii) **Les règles et décisions formulées par les ménages sur chaque poste budgétaire sont considérées comme des pratiques de consommation**, qu'il s'agisse de canaux d'achats listés, de durées de vie estimées, ou encore de formats recensés.

Ces règles et décisions diffèrent par construction entre les postes de dépenses, les groupes de consensus ayant raisonné poste par poste. Dans la même logique, **ce qui constitue précisément un changement de pratiques a été évalué et discuté pour chaque poste avec le Comité d'expert et le Comité de pilotage, et peut différer entre les postes de dépenses**. À titre d'exemple, sur le poste Alimentation, un canal d'achat unique avait été historiquement choisi et validé par les groupes de consensus : le drive d'une enseigne de la grande distribution. Sur ce poste de dépenses, changer de canal d'achat pour trouver des produits labellisés bio dans une enseigne avec un positionnement de gamme différent serait donc un changement de pratiques. En revanche, sur le poste Habillement, une diversité d'enseignes avaient été listées par les groupes de consensus. Pour un produit d'habillement donné, changer d'enseigne pour trouver un produit labellisé n'est donc pas considéré comme un changement de pratiques, dès lors que la nouvelle enseigne étudiée fait également partie de la liste initialement citée par les ménages, reflétant une homogénéité en termes de gamme.

Les allégations environnementales des marques ou des enseignes (par exemple, « produit écoresponsable » ou « produit écoconçu »), lorsqu'elles ne s'appuyaient pas sur des référentiels externes, n'ont pas été retenues dans le cadre de cette étude.

Le champ retenu pour la recherche d'alternatives correspond donc à ce cadre général et comprend les produits et services clairement définis et pour lesquels une alternative est accessible au consommateur :

- Sans changement de parcours d'achat (même enseigne ou à défaut enseigne déjà fréquentée par le ménage) ;
- Correspondant aux standards des études et guides de référence recensés en phase de cadrage (pour éviter les allégations environnementales non validées par la littérature et/ou trop floues) ;
- Ayant un prix inférieur ou égal au double du prix de l'item initial du budget de référence, afin de rendre compte des logiques de gamme dans les parcours d'achat.

En pratique, certains items des budgets sont exclus de ce champ. D'une part, les produits déjà « moins impactants » dans les budgets initiaux, c'est-à-dire les produits remplissant déjà les critères environnementaux définis dans l'étude pour le poste considéré (par exemple, une serviette en coton bio). D'autre part, certains produits et services soit ne disposent tout simplement pas d'alternative moins impactante comme les produits et services médicaux (par exemple : Doliprane, complémentaire santé), l'assurance ou la garde d'enfant, soit leurs alternatives potentielles ne sont pas recensées dans les guides de référence (par exemple : cinéma, contrôle technique du véhicule). Finalement, les produits et services pour lesquels la méthodologie initiale des budgets de référence ne permet pas d'avoir un niveau de précision assez fin sur les caractéristiques n'ont également pas fait l'objet d'une recherche d'alternative. Ce cas concerne des produits généralement valorisés par une logique d'enveloppe budgétaire dédiée. Par exemple, les cadeaux offerts aux proches ne sont pas spécifiés, mais au contraire un montant « raisonnable » a été estimé par les groupes de consensus lors de la constitution des budgets de référence. En pratique, ces items représentent une faible part des budgets et comptent peu en termes d'ordres de grandeur environnementaux, hormis sur le poste Vie sociale où ils sont prépondérants dans le budget total du poste.

## Valorisation économique des paniers de biens et services

Dans la méthodologie de conception des budgets de référence, la valorisation économique prend plusieurs formes :

- Estimation sur la base de sources statistiques (par exemple pour le poste Logement) ;
- Relevé de prix manuel (par exemple pour les produits alimentaires) ;
- Estimation d'une enveloppe budgétaire à allouer au poste par les groupes de consensus (par exemple pour l'alcool, les cadeaux offerts aux proches ou certaines sorties).

Dans le cadre de la présente étude, la valorisation découle de la volonté de s'inscrire dans la continuité méthodologique des travaux antérieurs, et de la nécessité de tenir compte des fortes évolutions de prix liées au contexte inflationniste. Concrètement :

- Pour les items faisant l'objet d'un relevé de prix dans le cadre de la recherche d'alternatives moins impactantes, et afin d'assurer la comparabilité des résultats, un relevé de prix a également été effectué pour le produit initial. Ces relevés de prix ont été réalisés en ligne, en suivant la méthodologie (enseignes, marques, type de produit, etc.) définie et documentée dans les budgets de référence historiques.

- Pour les items historiquement valorisés sur la base de sources statistiques, les mêmes sources mises à jour ont été réexploitées dans la mesure du possible, et complétées par l'application d'indices de prix.
- Pour les items ne faisant pas l'objet d'un relevé de prix, des indices de prix ont été appliqués par poste (ou sous-poste).

Cette application d'indices de prix a été retenue pour deux cas principaux :

- Pour la valorisation elle-même, en cas d'absence de relevé de prix et/ou de source statistique récente mobilisable ;
- Pour uniformiser les prix à une même période de référence.

En effet, les relevés de prix ont commencé en décembre 2022 et se sont prolongés jusqu'en mai 2023. L'inflation restant élevée sur la période de travail, l'application de l'indice des prix à la consommation (par poste ou sous-poste) permet de ramener l'ensemble des prix à la période de mars 2023. La méthode repose tout de même fortement sur les relevés de prix.

## Impact de l'inflation sur la valorisation des budgets de référence en 2023

Bien que le cœur de l'étude se situe ailleurs, elle a permis de documenter finement les effets de l'inflation sur ces paniers de biens et services nécessaires pour avoir un niveau de vie décent, et l'hétérogénéité de ces effets. **En 2023, le budget nécessaire varie de 1 641 euros par mois pour un retraité seul résidant en milieu rural à plus de 5 300 euros pour les ménages avec deux enfants résidant en Métropole du Grand Paris et locataires du parc privé.** De manière générale, le budget nécessaire en Métropole du Grand Paris est nettement plus élevé que dans les autres configurations territoriales, et les ménages avec enfants ont besoin d'un budget plus important pour bien vivre.

Depuis la dernière valorisation des budgets de référence coordonnée par le CNLE en 2018, tous les budgets de référence ont connu une hausse. C'est en milieu rural qu'elle est la plus hétérogène entre les configurations de ménage et atteint le niveau le plus important : de 6 % pour les familles monoparentales, elle atteint 17 % pour les retraités vivant seuls. Pour les ménages résidant en ville moyenne ou en Métropole du Grand Paris, la hausse atteint un niveau maximal moins élevé et elle est moins hétérogène. En ville moyenne, la hausse varie de 11 % à 13 %, et pour les ménages résidant en Métropole du Grand Paris, elle atteint 7 % à 12 %. Ces disparités entre configurations s'expliquent principalement par les écarts dans la composition des budgets de référence, qui reflètent des pratiques de consommation différentes, notamment sur le poste Transport et celui du Logement. Toutefois, les différences géographiques de prix du logement jouent également un rôle important.

## Principaux résultats et enseignements de l'étude

### La possibilité d'alternatives environnementalement moins impactantes à pratiques de consommation inchangées est au mieux modérée, voire faible selon les postes de consommation

Le premier résultat de l'étude est la part limitée des items pour lesquels il existe une alternative moins impactante sans changement de pratiques, comme le montrent les résultats présentés dans le [Tableau 1](#) pour les postes de dépenses principaux comportant le plus d'items uniques (Alimentation, Habillement, Équipement et Hygiène). En nombre d'items, seul le poste Alimentation permet de remplacer de manière importante les items qui composent le panier par des alternatives moins impactantes (entre 65 % et 77 % selon les configurations et les territoires), à pratiques de consommation inchangées. Dans de nombreux cas, le consommateur devrait vraisemblablement opérer des changements dans ses pratiques d'achats pour atteindre une offre éventuellement disponible : changement de canal d'achat ou de fonctionnalités de l'objet recherché. Dans d'autres, l'offre n'est pas encore disponible sur l'ensemble du territoire, ou correspond à un positionnement-prix trop éloigné des biens ou services initialement référencés dans les budgets de référence.

Configuration de ménage	Alimentation				Habillement				Équipement				Hygiène			
	Nb items	Nb items AMI	Part items AMI	Part valo. AMI	Nb items	Nb items AMI	Part items AMI	Part valo. AMI	Nb items	Nb items AMI	Part items AMI	Part valo. AMI	Nb items	Nb items AMI	Part items AMI	Part valo. AMI
<b>MGP</b> Actifs seuls	40	29	73%	<b>40%</b>	42	8	20%	<b>16%</b>	119	20	17%	<b>23%</b>	31	9	26%	<b>22%</b>
<b>MGP</b> Actifs en couple	106	69	65%	<b>47%</b>	85	19	22%	<b>24%</b>	115	18	16%	<b>23%</b>	45	16	36%	<b>25%</b>
<b>MGP</b> Familles monoparentales avec 2 enf.	181	138	76%	<b>57%</b>	138	23	17%	<b>22%</b>	162	24	15%	<b>22%</b>	78	17	22%	<b>44%</b>
<b>MGP</b> Couples avec 2 enfants	240	170	71%	<b>48%</b>	176	45	26%	<b>30%</b>	166	29	17%	<b>25%</b>	99	29	29%	<b>23%</b>
<b>MGP</b> Retraités seuls	55	40	74%	<b>44%</b>	41	10	25%	<b>26%</b>	117	17	15%	<b>20%</b>	31	9	28%	<b>21%</b>
<b>MGP</b> Retraités en couple	102	76	75%	<b>43%</b>	86	15	17%	<b>17%</b>	160	21	13%	<b>18%</b>	50	13	26%	<b>12%</b>

<b>MGP</b>	Familles monoparentales avec 1 enf.	126	95	75%	<b>51%</b>	98	19	19%	<b>25%</b>	128	24	19%	<b>28%</b>	55	10	18%	<b>15%</b>
<b>Rural</b>	Actifs seuls	42	31	73%	<b>40%</b>	49	8	17%	<b>16%</b>	151	23	15%	<b>17%</b>	30	8	26%	<b>23%</b>
<b>Rural</b>	Actifs en couple	110	73	66%	<b>48%</b>	101	17	17%	<b>24%</b>	157	27	17%	<b>19%</b>	43	15	35%	<b>33%</b>
<b>Rural</b>	Familles monoparentales avec 2 enf.	185	142	77%	<b>58%</b>	146	24	16%	<b>22%</b>	174	27	16%	<b>25%</b>	79	17	22%	<b>18%</b>
<b>Rural</b>	Couples avec 2 enfants	241	170	71%	<b>48%</b>	186	46	25%	<b>31%</b>	187	31	17%	<b>21%</b>	105	32	30%	<b>27%</b>
<b>Rural</b>	Retraités seuls	48	35	73%	<b>43%</b>	50	10	19%	<b>22%</b>	162	21	13%	<b>15%</b>	34	9	25%	<b>18%</b>
<b>Rural</b>	Retraités en couple	102	76	75%	<b>43%</b>	94	15	16%	<b>21%</b>	179	25	14%	<b>19%</b>	55	14	25%	<b>15%</b>
<b>VM</b>	Actifs seuls	40	29	73%	<b>40%</b>	42	8	20%	<b>17%</b>	119	19	16%	<b>23%</b>	30	8	26%	<b>24%</b>
<b>VM</b>	Actifs en couple	106	69	65%	<b>47%</b>	88	19	22%	<b>24%</b>	114	18	16%	<b>25%</b>	42	15	36%	<b>50%</b>
<b>VM</b>	Familles monoparentales avec 2 enf.	181	138	76%	<b>57%</b>	138	23	17%	<b>22%</b>	162	24	15%	<b>22%</b>	77	16	21%	<b>44%</b>
<b>VM</b>	Couples avec 2 enfants	240	170	71%	<b>48%</b>	176	45	26%	<b>30%</b>	165	28	17%	<b>22%</b>	99	29	29%	<b>23%</b>
<b>VM</b>	Retraités seuls	50	36	72%	<b>43%</b>	41	10	25%	<b>28%</b>	130	20	15%	<b>20%</b>	30	9	29%	<b>24%</b>
<b>VM</b>	Retraités en couple	102	76	75%	<b>43%</b>	86	15	17%	<b>19%</b>	160	21	13%	<b>18%</b>	49	13	27%	<b>14%</b>

Tableau 1 : Nombre d'items composant le panier de biens et services du poste, nombre et part d'items avec une alternative environnementalement moins impactante (AMI) et part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe

Note de lecture : en Métropole du Grand Paris, 40 items composent le budget de référence du poste « Alimentation » des actifs seuls. Parmi ces 40 items, 29 ont une alternative environnementalement moins impactante, soit 73 %. En revanche, ils représentent seulement 40 % du budget total pour ce poste.

Le décompte des items présents dans chaque panier de biens et services et le décompte des items pour lesquels une alternative moins impactante existe permet de **mettre en évidence l'hétérogénéité des situations et le niveau très variable d'identification d'alternatives**. En revanche, il ne permet pas de rendre compte du poids que représentent ces alternatives dans le budget total du poste, ni du poids environnemental qu'elles représentent. L'analyse en nombre d'items ne tient pas compte par exemple des quantités consommées, de la durée de vie ou de conservation des biens à l'échelle de dépenses mensualisées, ou de son importance dans le budget. À titre d'illustration, changer pour une alternative moins impactante un gant de toilette ou un lave-linge n'aura pas le même poids dans la valorisation finale du poste Équipement, alors que chacun compte pour un item avec une alternative moins impactante. C'est pourquoi l'impact du changement pour des alternatives moins impactantes est principalement analysé à partir de la part de la valorisation du budget pour laquelle des alternatives existent (dernière colonne du **Tableau 1** pour chaque poste).

Globalement, comme l'illustre la **Figure 1**, la possibilité d'identifier des alternatives environnementalement moins impactantes dans les budgets de référence est homogène entre les configurations de **ménages résidant en ville moyenne** : la part du budget qui a pu faire l'objet d'un changement pour des alternatives moins impactantes y est proche de 30 % (entre 26 % et 33 % du budget selon les configurations). En **Métropole du Grand Paris**, cette part est plus faible et oscille entre 14 % et 22 % en moyenne, soit presque deux fois moins qu'en ville moyenne. Dans le **rural**, les résultats sont plus hétérogènes. Environ 30 % du budget présente des alternatives moins impactantes pour les actifs en couple (avec ou sans enfant) et même seulement 25 % pour les familles monoparentales. Cette part est légèrement plus élevée (entre 33 % et 35 %) pour les actifs seuls et les retraités en couple. Elle atteint près de la moitié du budget pour les retraités seuls. Les écarts observés s'expliquent par la possibilité de trouver des alternatives moins impactantes pour les items spécifiques aux configurations ou territoires, mais également par l'hétérogénéité du poids de chaque poste de dépenses dans le budget global.



Figure 1 : Part du budget pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe

Note de lecture : en Métropole du Grand Paris, il existe une alternative environnementalement moins impactante pour 40 % du budget de référence du poste « Alimentation » des actifs seuls.

Note méthodologique : dans les configurations avec enfants, il s'agit d'un garçon de 11-14 ans et d'une adolescente de 15-17 ans pour les couples avec enfants, et d'un jeune garçon de 0-2 an(s) et d'une fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec deux enfants (uniquement la fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec 1 enfant en MGP).

## Le poste budgétaire pour lequel l'offre est la plus étoffée est l'alimentation.

Concrètement, l'alternative moins impactante recherchée pour le poste Alimentation est, pour chaque produit, un équivalent issu de l'agriculture biologique. Ces équivalents sont en pratique disponibles pour de nombreux produits identifiés dans les budgets de référence. En poids des items concernés dans les budgets, les configurations de ménages pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacés par une alternative moins impactante est la plus élevée sont les **familles monoparentales avec deux enfants** (57 % ou 58 %) puis avec un enfant (51 %), quel que soit le territoire. En effet, les produits particulièrement consommés par les enfants ou les produits pour bébé ont plus souvent que la moyenne des alternatives moins impactantes.

Les produits du poste Alimentation ne pouvant pas être remplacés par une alternative environnementalement moins impactante sont essentiellement des produits pour lesquels une telle alternative pourrait être trouvée en changeant de canal d'achat (par exemple en se tournant vers des magasins bio) mais n'existe pas dans le canal d'achat étudié. Ce motif concerne 78 % à 100 % des produits sans alternative moins impactante selon les configurations. Il s'agit de produits aussi divers que des croissants, du rôti de bœuf, du poisson pané, etc. Les autres motifs sont l'impossibilité de remplacer le produit sans changer de pratique ou encore l'attachement à certaines marques lorsque celles-ci étaient citées par les groupes de consensus de l'enquête historique. Enfin, quelques produits très minoritaires étaient déjà bio dans le budget de référence. L'accessibilité prix au sein du même canal d'achat n'est pas apparue parmi les motifs expliquant l'absence d'alternatives moins impactantes sur ce poste budgétaire (selon la règle d'un écart d'au plus 100 % entre le prix du produit de référence et le prix de son alternative).

## Dans une moindre mesure, l'équipement, l'hygiène et l'habillement ont également relativement souvent des alternatives moins impactantes disponibles sans changer de pratiques.

Le **poste Équipement** est de composition très hétérogène. Il regroupe des biens et services très divers : literie, textile de maison, mobilier, jeux et jouets, entretien et nettoyage, bricolage et décoration, multimédia, petit et gros électroménager, etc. À chacune de ces catégories correspond un ou plusieurs labels de qualité environnementale pouvant être mobilisés pour sélectionner une alternative moins impactante. Cette diversité conduit à une grande hétérogénéité dans la possibilité d'identifier des alternatives moins impactantes selon les catégories de produits considérées. La proportion d'items ayant une alternative moins impactante est ainsi plus élevée pour le gros électroménager ou l'entretien et le nettoyage que pour le multimédia. L'étude de ce poste de dépenses souligne aussi la complexité du processus de recherche d'alternatives : **du point de vue du consommateur, une connaissance approfondie des labels et de leur fiabilité sur le plan environnemental est nécessaire pour effectuer un choix réellement éclairé.** La distinction entre label de qualité reconnu et allégation environnementale nécessite une très bonne connaissance de chaque famille de produits. Intégrer le critère environnemental au processus de choix nécessite donc une volonté individuelle de se former et allonge vraisemblablement le temps de la recherche et du processus d'achat dans son ensemble.

Globalement pour le poste Équipement, trouver des alternatives moins impactantes à pratiques de consommation constante n'est possible que sur une minorité d'items, représentant une part variable mais toujours minoritaire du budget des ménages consacré à ce poste (entre 15 % et 28 % selon les configurations de ménages et de territoires). En poids des items concernés dans les budgets, les configurations de ménages pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacés par une alternative moins impactante est la plus élevée sont les actifs (seuls ou en couple, avec ou sans enfants) en Métropole du Grand Paris et ville moyenne ; en ville rurale ce sont les configurations avec plusieurs personnes dans le ménage (couples, familles monoparentales), qui apparaissent devant les personnes seules (actifs ou retraités).

Les principaux motifs à l'absence d'alternative moins impactante pour ce poste sont le fait qu'une alternative n'existe pas pour le produit étudié, l'absence d'alternative dans le canal d'achat considéré, mais aussi le différentiel de prix trop élevé pour que l'on puisse considérer qu'il n'y a pas de changement de gamme.

Le **poste Hygiène** est également hétérogène, à la fois en ce qui concerne les familles de produits et services qui y sont regroupées, et en ce qui concerne leur mobilisation par les différentes configurations de ménage. En particulier, même s'il est un relativement petit poste de dépenses, il est nettement plus important pour les femmes que pour les hommes. Trouver des alternatives moins impactantes n'est possible que sur une minorité des items du budget de ce poste, représentant 12 % à 50 % des dépenses selon les configurations de ménages. Les couples d'actifs sans enfant résidant en ville moyenne sont ceux pour lesquels cette proportion est la plus élevée, suivis par les familles monoparentales avec deux enfants (en ville moyenne et Métropole du Grand Paris, avec 44 % du budget du poste hygiène pour lesquels une alternative moins impactante peut être trouvée) et les femmes actives seules sans enfant (34 % à 36 %). **De manière générale, la part d'items ayant une alternative moins impactante est plus élevée pour les femmes.**

Sur le poste Hygiène, les motifs ayant conduit à ne pas sélectionner d'alternative moins impactante sont similaires à ceux du poste Équipement : c'est généralement l'absence d'alternative telle que définie dans le cadre de l'étude,

ou identifiée au sein du canal d'achat. Concrètement, les catégories de labels référencés par l'ADEME<sup>3</sup> couvrent un faible nombre d'items du poste Hygiène. La majorité des items du poste ne peuvent donc pas faire l'objet d'une recherche d'alternative : il s'agit par exemple des brosses à dent ou des déodorants, non présents dans les catégories de produits sur le référentiel de l'ADEME. Pour les produits couverts par ce référentiel, la similarité avec le poste Équipement concerne également la **complexité à laquelle le consommateur fait face pour l'identification des labels pertinents selon les catégories de produits** : 11 labels sont théoriquement jugés comme des labels fiables sur la base du référentiel proposé par l'ADEME, mais seuls quatre ont été rencontrés lors des relevés de prix. Pour trouver des produits correspondant à ces labels, il faut donc vraisemblablement changer de canal d'achat.

Le **poste Habillement** présente plusieurs similarités avec le poste Hygiène. En particulier, le différentiel par genre y est également marqué, de même que la diversité des labels théoriquement applicables (huit labels sont référencés par l'ADEME pour ce poste). Ce poste est marqué par une complexité particulièrement élevée de la recherche d'information du point de vue du consommateur : au nombre relativement élevé de labels environnementaux s'ajoute un nombre important de labels portant sur d'autres aspects de la qualité du produit, ou bien de labels ou allégations insuffisants ou non vérifiés relatifs à la qualité environnementale. Le cas du label Oeko-Tex est particulièrement intéressant à cet égard : si le "Standard 100" est très répandu, il ne correspond pas au niveau recommandé par l'ADEME pour justifier d'un moindre impact environnemental (recommandant le niveau "Made in Green" plutôt, le label Oeko-Tex Standard 100 n'étant pas jugé suffisamment ambitieux du point de vue environnemental). L'étude permet ici d'apprécier la diffusion très inégale des différents labels – eux-mêmes ayant des périmètres et exigences inégales – sur les marchés des biens de consommation.

En définitive, selon les critères retenus dans l'étude, seulement 16 % à 31 % du budget Habillement des ménages présente la possibilité d'une alternative moins impactante. C'est dans la majorité des cas une composition en coton issu de l'agriculture biologique qui permet de considérer un produit comme moins impactant. Ce sont cette fois les configurations d'hommes seuls retraités pour lesquelles la part du budget ayant une alternative moins impactante est la plus élevée. Les principaux motifs conduisant à ne pas sélectionner d'alternative moins impactante sont l'absence d'alternative au sein du canal d'achat, l'absence d'alternative selon les critères environnementaux définis dans l'étude et le changement de gamme de prix (ce dernier motif concerne 4 % à 11 % des produits d'habillement selon la configuration de ménage).

*Encadré 2 : Recherche d'alternatives moins impactantes pour le cas particulier du poste Logement*

Le **poste Logement**, qui représente une part importante des budgets de référence, a fait l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre de l'étude. Il s'agit d'un poste qui exemplifie les difficultés méthodologiques spécifiques rencontrées au cours de l'étude, et invite à repenser la méthodologie des budgets de référence pour y intégrer la problématique de la transition écologique.

Notons tout d'abord que les budgets de référence supposent qu'il s'agit d'un logement décent : isolé de façon satisfaisante, disposant de l'eau courante et d'un système de chauffage adéquat. En outre, les budgets de référence ne couvrent pas le champ des investissements, mais uniquement du coût d'usage. Les gros travaux sont donc exclus du champ de l'étude. Les groupes de consensus s'étant majoritairement prononcés en faveur de la location en dehors des personnes résidant en milieu rural, cela reflète en outre les pratiques actuelles, mais empêche d'aborder largement la question de la rénovation du logement. En effet, les ménages locataires ne peuvent en général pas réaliser de travaux sans l'accord de leur propriétaire, et ne sont pas nécessairement ceux qui en supportent le coût.

Par conséquent, les marges de manœuvre des ménages pour limiter l'impact environnemental de leur logement telles qu'elles sont appréhendées dans cette méthode sont nécessairement réduites. L'absence de changement de pratiques impose une autre contrainte, excluant les mesures les plus couramment diffusées dans les discours telles que la réduction de la température de chauffage ou le déménagement pour un logement de plus petite surface. Enfin, toutes les données nécessaires à l'estimation du coût d'un logement moins impactant ne sont pas disponibles à la date de finalisation de la présente étude (les résultats de la vague 2020 de l'enquête Logement de l'Insee n'étant pas encore intégralement diffusés). Par conséquent, la principale action pour limiter l'impact environnemental sur ce poste en l'état actuel est le choix d'un fournisseur d'énergie labellisé VertVolt. Le changement de fournisseur d'électricité n'induit pas de surcoût sur le montant de ces dépenses.

Il n'existe pratiquement pas d'alternatives moins impactantes pour la valorisation du poste Vie sociale<sup>4</sup>. La grande majorité des items de ce poste correspondant à des services ou des enveloppes budgétaires (vacances, loisirs,

<sup>3</sup> Pour rappel : [Labels Environnementaux pour Particuliers – ADEME](#) (consultation en juillet 2023)

<sup>4</sup> A l'exception d'un doudou pour les configurations de familles monoparentales avec 2 enfants.



abonnements, etc.) et ne pouvant être rattachés à des référentiels environnementaux de l'ADEME, trouver des alternatives moins impactantes pour le poste Vie sociale s'est avéré infructueux. Comme ce poste occupe une part plus importante dans le budget total en Métropole du Grand Paris que dans les autres territoires (presque deux fois plus élevée dans le budget total), cela conduit à réduire la part du budget pour laquelle des alternatives moins impactantes existent au global sur ce territoire en particulier.

### **Le passage à une alternative moins impactante implique généralement un surcoût important**

Dans la grande majorité des cas, les alternatives moins impactantes sont plus chères et impliquent un surcoût pour les ménages, même en restant sur des logiques de gamme similaires (par exemple, marque distributeur ou premier prix pour l'alimentation). Notons qu'en raison de la faible part d'items ayant une alternative moins impactante, ce surcoût n'est pas analysé pour tous les postes budgétaires.

Comme le montre la Figure 2, les ordres de grandeur sont proches d'un territoire à l'autre, pour un poste de dépenses et une configuration de ménage donnés. C'est notamment le cas pour les postes Alimentation et Habillement. L'hétérogénéité des surcoûts est principalement portée par les différences entre configurations de ménages, et bien sûr par les types de produits considérés.

Le changement pour des alternatives environnementalement moins impactantes **pour le poste Alimentation** entraîne un surcoût moyen entre +62 % et +80 % selon les configurations. La possibilité de trouver des alternatives moins impactantes augmente avec le nombre de personnes présentes dans le ménage et notamment la présence ou non d'enfant(s), ceci en dépit du fait que les items particulièrement consommés par les enfants ont un surcoût moyen plus faible par rapport à leurs alternatives moins impactantes. Par exemple, le surcoût moyen du budget alloué à l'enfant âgé entre 11 et 14 ans pour les configurations d'actifs en couple avec deux enfants est de +56 %. Autre exemple, le surcoût moyen calculé sur les quelques items appartenant à la catégorie « Alimentation pour bébé » est de seulement +26 %. Ces deux illustrations soulignent la capacité des distributeurs à proposer des produits environnementalement moins impactants plus ou moins compétitifs selon les gammes de produits.

Concernant le **poste Équipement**, le surcoût moyen est plus faible que sur les autres postes : il ne dépasse pas les +45 % et avoisine au plus bas les +15 % pour les configurations avec enfants en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris. Ce surcoût modéré est une estimation prudente, dans la mesure où les changements de gamme trop importants (prix plus de deux fois supérieur) ont été écartés lors de la recherche d'alternatives moins impactantes. En proportion du budget, les configurations de ménages pour lesquelles le surcoût lié au passage à des alternatives moins impactantes est le plus élevé sont les configurations sans enfant, le surcoût étant plus faible en proportion pour les configurations couples avec enfants et familles monoparentales, quel que soit le territoire. Le surcoût (ou l'économie) lié(e) aux alternatives environnementalement moins impactantes est très variable selon les catégories de produits concernées. Pour le gros électroménager, le surcoût est assez homogène entre les configurations de ménage (de +30 % à +67 % selon les configurations), et plus variable pour le multimédia (de +6 % à +132 %) ou pour les biens d'entretien et de nettoyage (de -38 % à +27 %).

Une variabilité importante existe également entre les surcoûts moyens liés au **poste Hygiène** : ces surcoûts oscillent entre +31 % et +82 % pour les items ayant une alternative. Les surcoûts les plus importants concernent les configurations avec enfant(s), dont les besoins en produits d'hygiène sont spécifiques et moins mutualisables, et les configurations de retraités en couple. Pour les items du **poste Habillement**, les alternatives moins impactantes sont généralement plus chères, avec un surcoût estimé entre +20 % et +67 % selon les configurations de ménage. Ce surcoût est particulièrement bas pour les configurations de retraités seuls (entre +20 % et +26 %) et est plus important pour les femmes seules actives et les couples avec deux enfants (environ +63 %). Pour autant, le surcoût n'est pas systématiquement plus élevé pour les femmes que pour les hommes.



Figure 2 : Surcoût moyen des alternatives moins impactantes (parmi les items ayant une alternative dans le budget)

Note de lecture : en Métropole du Grand Paris, le surcoût moyen des alternatives environnementalement moins impactantes du poste Alimentation s'élève à 75 % pour les actifs seuls.

Note méthodologique : dans les configurations avec enfants, il s'agit d'un garçon de 11-14 ans et d'une adolescente de 15-17 ans pour les couples avec enfants, et d'un jeune garçon de 0-2 an(s) et d'une fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec deux enfants (uniquement la fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec 1 enfant en MGP).

Le **poste Transport** regroupe la voiture et les dépenses afférentes (carburant, entretien, etc.), mais aussi les autres modes de transport du quotidien (vélo, transports en commun) et les dépenses relatives aux transports occasionnels (train, location de voiture...). En cohérence avec les pratiques documentées par l'Insee, la voiture personnelle est en effet le mode de transport privilégié par la plupart des configurations de ménages. Ce constat a une exception principale : en Métropole du Grand Paris, la plupart des configurations n'ont pas de voiture. En outre, la voiture est complétée par d'autres modes de transport : transports en commun, vélo.

En pratique, en dehors de la voiture, très peu d'items ont une alternative moins impactante. Rappelons que la recherche d'alternatives moins impactante se fait produit par produit et sans changement de pratiques : ainsi, il n'existe pas d'alternative moins impactante selon la définition retenue aux voyages en train, vélo, abonnement aux transports en commun, etc... qui ne supposerait de changement de pratiques (privilégier des lieux de proximité par exemple).

Les autres produits n'ont pas d'équivalents moins impactants car il n'y a pas d'alternative ayant un label de référence (par exemple, pour les équipements vélo comme le casque ou l'antivol, mais également le siège auto, la poussette, les frais d'entretien du véhicule, etc.).

La voiture est prépondérante en termes de part dans le budget Transport pour la plupart des configurations de ménages, et a fait l'objet d'une attention particulière. Dans le cadre de l'étude, l'hypothèse d'absence de changement de pratiques se traduit concrètement par le choix d'un véhicule électrique uniquement dans le cas des ménages ayant deux véhicules dont le plus récent est également le plus petit. En effet, le passage d'une voiture thermique à une voiture électrique est associé à un changement de pratiques sociales, notamment lié aux trajets longs. Diverses alternatives ont été envisagées pour les autres véhicules. En définitive, l'étude retient l'installation d'un kit permettant l'utilisation du carburant E85. Cette solution a été retenue car elle est actuellement disponible sur le marché, et entraîne peu de surcoûts, ni de changement de pratiques de la part du consommateur. Toutefois, ce choix reste peu optimal d'un point de vue environnemental et ne peut être envisagé massivement, compte tenu des controverses techniques autour des biocarburants.

Comme le poste Logement, le poste Transport nécessiterait, pour être réellement moins impactant, d'importants changements de pratiques sur l'ensemble des pratiques de mobilité : réduction des distances parcourues, covoiturage, substitution de la voiture par des mobilités douces ou des transports en commun lorsque cela est possible, passage à un véhicule électrique léger lorsque ce n'est pas le cas, etc. Ces alternatives sont déjà référencées dans les budgets de certaines configurations de ménages, mais ne peuvent être considérées comme des alternatives ayant les mêmes fonctionnalités pour les trajets supposés faits en voiture.

Pour le **poste Transport**, le canal d'achat du véhicule dans les budgets de référence est l'occasion : le marché des véhicules électriques d'occasion peut être considéré comme naissant, et il a été possible de réaliser une valorisation sans changement de canal d'achat. En tenant compte du coût du carburant et de l'installation d'une prise murale renforcée ou d'une borne de recharge, pour le véhicule considéré dans l'étude, le passage à une alternative électrique implique un léger gain monétaire. Cette économie est toutefois très dépendante du modèle de véhicule choisi et des hypothèses prises (par exemple, une recharge électrique réalisée chez soi et non sur autoroute, qui aurait conduit à des résultats inverses). Il en va de même pour l'installation du kit E85 sur un véhicule essence, solution finalement adoptée dans les budgets environnementalement moins impactants construits, grâce aux gains importants réalisés sur le coût du carburant.

### **Un impact relativement faible à l'échelle des budgets totaux, conséquence d'une possibilité faible d'inclure des alternatives moins impactantes dans les budgets**

Les ordres de grandeur et l'ordonnancement des budgets de référence entre les configurations restent les mêmes dans les deux versions des budgets de référence, revalorisés en fonction des prix actuels autant que dans leur version "moins impactante" (Tableau 2).

Quels que soient la configuration de ménages ou le territoire, le budget environnementalement moins impactant est plus élevé que sa version initiale. Toutefois, **le surcoût engendré par cette transformation est plus important pour les configurations de ménages composées de plusieurs individus, notamment celles avec des enfants**. Les budgets pour ces configurations sont d'abord composés de plus d'items du fait du nombre plus important de personnes dans le ménage. En plus de cet effet nombre, il existe également un effet lié à des usages spécifiques de certains membres du ménage. Un plus grand nombre de personnes engendre ainsi plus de variabilité sur le type d'items composant ces paniers. A titre d'illustration, les budgets du poste Hygiène pour les configurations avec

enfants sont composés à la fois de plus de gels douche (effet nombre) mais également de types de gel douche différents (besoins spécifiques pour les enfants en bas âge).

Ces deux effets ont conduit à augmenter le volume des produits sur lesquels rechercher des alternatives et ainsi la possibilité d'identifier des alternatives environnementalement moins impactantes pour ces paniers de biens et services.

Par exemple, en ville moyenne (parc privé), le surcoût moyen pour un budget environnementalement moins impactant est de +5,6 % pour les actifs en couple sans enfant tandis qu'il s'élève à +7,4 % pour les actifs en couple avec 2 enfants. A l'inverse, les ménages pour lesquels le surcoût est le moins important sont les configurations de personnes seules, actifs ou retraités (entre +2 % et +3 % pour les configurations présentées ici, jusqu'à +4 % si l'on considère l'ensemble des parcs de logement). Dans la majorité des cas, ce faible surcoût est induit par une possibilité modérée voire faible à identifier des alternatives environnementalement moins impactantes pour ces ménages, notamment sur le poste Logement qui occupe une part importante du budget total ; cela est particulièrement vrai dans les territoires de villes moyennes et de la Métropole du Grand Paris.

En tout état de cause, la hausse observée entre les deux budgets n'est pas particulièrement plus forte sur un territoire donné, elle est avant tout expliquée par les différences de composition des budgets de référence entre les configurations de ménage.

Configuration de ménage		Parc social			Parc privé			Propriétaire ou accédant		
		BdR (EUR)	BdR moins impact (EUR)	% surcoût moins impact.	BdR (EUR)	BdR moins impact (EUR)	% surcoût moins impact.	BdR (EUR)	BdR moins impact (EUR)	% surcoût moins impact.
<b>MGP</b>	Actifs seuls	2 176	2 253	+3,5%	2 604	2 681	+3,0%	-	-	-
<b>MGP</b>	Actifs en couple	2 966	3 126	+5,4%	3 405	3 565	+4,7%	-	-	-
<b>MGP</b>	Familles monoparentales avec 2 enf.	3 526	3 734	+5,9%	5 105	5 312	+4,1%	-	-	-
<b>MGP</b>	Couples avec 2 enfants	3 906	4 262	+9,1%	5 332	5 688	+6,7%	-	-	-
<b>MGP</b>	Retraités seuls	2 106	2 175	+3,3%	2 543	2 612	+2,7%	1 870	1 939	+3,7%
<b>MGP</b>	Retraités en couple	3 226	3 378	+4,7%	3 882	4 034	+3,9%	3 042	3 193	+5,0%
<b>MGP</b>	Familles monoparentales avec 1 enf.	2 976	3 115	+4,7%	3 663	3 803	+3,8%	-	-	-
<b>Rural</b>	Actifs seuls	1 721	1 772	+3,0%	-	-	-	2 011	2 062	+2,5%
<b>Rural</b>	Actifs en couple	-	-	-	-	-	-	2 957	3 112	+5,2%
<b>Rural</b>	Familles monoparentales avec 2 enf.	3 705	3 860	+4,2%	-	-	-	4 038	4 193	+3,8%
<b>Rural</b>	Couples avec 2 enfants	-	-	-	-	-	-	4 391	4 658	+6,1%
<b>Rural</b>	Retraités seuls	-	-	-	-	-	-	1 641	1 688	+2,9%
<b>Rural</b>	Retraités en couple	-	-	-	-	-	-	2 465	2 663	+8,0%
<b>VM</b>	Actifs seuls	1 676	1 726	+3,0%	1 813	1 863	+2,8%	-	-	-
<b>VM</b>	Actifs en couple	2 275	2 412	+6,0%	2 438	2 575	+5,6%	-	-	-
<b>VM</b>	Familles monoparentales avec 2 enf.	2 992	3 174	+6,1%	3 331	3 513	+5,4%	-	-	-
<b>VM</b>	Couples avec 2 enfants	3 771	4 069	+7,9%	4 054	4 353	+7,4%	-	-	-
<b>VM</b>	Retraités seuls	1 844	1 907	+3,4%	2 044	2 106	+3,1%	1 660	1 723	+3,8%
<b>VM</b>	Retraités en couple	2 618	2 785	+6,4%	2 794	2 961	+6,0%	2 450	2 616	+6,8%

Tableau 2 : Comparaison de la valorisation des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants (en euros)

## Apports, limites et perspectives

---

Cette étude montre les limites d'offre auxquelles les ménages font face aujourd'hui et tend à confirmer l'enjeu d'intégrer les questions sociales dans la conception des politiques de transition écologique. Elle permet de **documenter la faiblesse de l'offre d'alternatives moins impactantes comparables à des paniers de biens et services spécifiques, couvrant tout le champ de la vie sociale et économique de ménages variés**. Il va de soi que l'hypothèse d'absence de changement de pratiques a une influence sur ce résultat. Or, les hypothèses de cadrage de ce travail visent justement à **analyser l'existence d'offres moins impactantes en mettant à distance l'injonction au changement de pratiques sociales**. Cette mise à distance fait écho aux travaux issus de la littérature en sociologie de la consommation durable. Ces derniers montrent notamment le caractère inégalement distribué socialement de l'écologisation des pratiques<sup>5</sup> ainsi que la dimension tout aussi symbolique qu'économique de la consommation, faisant de la consommation durable une consommation encore élitaire, pratiquée par des groupes sociaux spécifiques<sup>6</sup>. Dans ce contexte, cette étude isole la possibilité de changements de pratiques de consommation, afin d'étudier les possibilités de consommation durable offertes actuellement au plus grand nombre. L'acceptabilité des changements de pratiques sera étudiée dans la suite du programme de travail de l'ADEME.

L'étude met en lumière l'ampleur des changements de parcours d'achat qui seraient nécessaires pour augmenter la part du budget pouvant être remplacée par une alternative moins impactante. En l'état actuel de l'offre, le consommateur devrait cumuler plusieurs canaux d'achat à la place d'un modèle basé sur la largeur de l'offre présente dans une seule enseigne pour pouvoir intégrer à ses achats davantage d'alternatives moins impactantes. Par ailleurs, elle permet de quantifier les surcoûts associés à ces choix moins impactants. L'accessibilité économique de ces alternatives est une composante indispensable à une transition écologique atteignable et juste, et l'offre actuelle ne permet pas d'y répondre. En effet, les alternatives moins impactantes sont généralement plus chères (par exemple, entre +60 % et +80 % pour les items du poste Alimentation pour lesquels elles existent) ; ce surcoût, s'il devait être généralisé à l'ensemble du panier de biens et services, ne serait pas soutenable par une grande partie de la population. Par ailleurs, dans bien des cas, ces alternatives moins impactantes n'existent tout simplement pas et sont en devenir.

Pour certains postes de dépenses ou types de biens (Équipement, Hygiène ou Habillement en particulier), la complexité du processus de recherches d'alternatives moins impactantes déployé dans l'étude illustre un frein important pour les consommateurs. Identifier les labels de qualité environnementale reconnus par une source fiable telle que l'ADEME et les dissocier d'autres labels ou d'allégations environnementales non vérifiées des marques nécessite une très bonne connaissance de chaque catégorie de produits, alors que le consommateur évolue aujourd'hui dans un contexte informationnel flou. Également, l'étude rend compte du fossé important entre le paysage foisonnant de labels et allégations, couvrant des périmètres et des ambitions variées, et leur capacité à transformer l'offre dans les canaux d'achats et gammes constituant les BdR.

Enfin, les disparités entre configurations de ménages et territoires comme le surcoût des alternatives moins impactantes invitent à penser la politique redistributive (impôts, aides...) comme une composante indissociable de la transition écologique. Dans le contexte inflationniste qui prévaut depuis 2022, ce surcoût est d'autant plus préoccupant : il peut conduire une partie de la population à se détourner des alternatives moins impactantes faute d'accessibilité-prix et ralentir la mise en œuvre de la transition environnementale.

Au-delà de ces apports importants, construits en mettant à distance les changements de pratiques pour se focaliser sur l'état de l'offre de produits et services moins impactants, la présente étude se poursuivra dans un programme de travail plus vaste autour des budgets de référence. Ce programme de travail portera sur l'évolution des normes de consommation vis-à-vis des BdR historiques, en interrogeant l'évolution des pratiques (seconde main, bio, location, déconsommation), leur diffusion ainsi que leur impact environnemental. Les prochaines études devraient donc permettre de mieux comprendre la recomposition des normes de consommation et leurs effets économiques. Il s'agira aussi de mieux comprendre l'évolution des pratiques de consommation dans une logique de transition écologique, le gain environnemental et l'impact budgétaire des changements de pratiques identifiés. Par exemple, la littérature relative à la transition environnementale des pratiques de consommation montre que dans le cas de l'Alimentation, la transition vers l'agriculture biologique va de pair avec un changement de régime alimentaire, avec notamment moins de viande de ruminants, et moins de plats préparés<sup>7</sup>. Par ailleurs, l'impact budgétaire de l'achat

---

<sup>5</sup> P. Coulangeon et al., *La conversion écologique des Français* (2023).

<sup>6</sup> S. Dubuisson-Quellier, *La Consommation engagée* (2018) ;

M. Ginsburger et J. Madon, *Faire durer ses objets, une pratique distinctive ?* (2023) ;

M. Grossetête, *Quand la distinction se met au vert – Conversion écologique des modes de vie et démarcations sociales* (2019) ;

J.-B. Comby, H. Malier, *Les classes populaires et l'enjeu écologique* (2021).

<sup>7</sup> Source : étude NutriNet-Santé, 2021

de produits biologiques est souvent amorti par des changements de pratiques, qu'il s'agisse de réduction du gaspillage alimentaire ou de l'ajustement des quantités consommées, dans le cas des produits d'hygiène ou d'entretien<sup>8</sup>. D'une part, on peut ainsi se demander quelle configuration familiale pourrait préférentiellement tendre vers de telles évolutions de leurs pratiques alimentaires, ou a contrario conserver une alimentation carnée ; ce que la méthode des BdR pourrait questionner. D'autre part, on peut également analyser les évolutions de la structure des budgets pour appréhender dans quelles mesures certaines pratiques de consommation seraient plus ou moins onéreuses (réduction de la part de viande, achat direct aux producteurs, etc.).

---

<sup>8</sup> Sources d'études et de suivis d'expérimentations de changement de pratiques : étude « Du défi dans ma conso », AEFEL, 2016 ; étude « Zéro Gâchis Académie », Familles rurales, 2019.

## RÉSUMÉ

*Est-il possible de vivre décemment tout en limitant son impact sur l'environnement ? Cette étude constitue la première étape d'un programme de travail pluri-annuel visant à répondre à cette question ambitieuse. Pour cela, elle s'appuie sur la méthode dite des budgets de référence, qui consiste à définir des paniers de biens et services nécessaires pour vivre décemment, définis pour plusieurs configurations de ménages et territoires, puis à les valoriser monétairement. Pour chaque bien ou service, il s'agit ici de déterminer s'il existe une alternative environnementalement moins impactante la plus proche possible en termes de comportement de consommation et de parcours d'achat, et le cas échéant de quantifier son impact sur le budget des ménages. Les résultats mettent en lumière les limites d'offre auxquelles les ménages font face en 2023 : de nombreux biens ou services n'ont pas d'alternative suffisamment proche et répondant à un label permettant de garantir son moindre impact environnemental. Par ailleurs, dans la plupart des cas, les alternatives identifiées impliquent un important surcoût rendant ces alternatives peu accessibles sur le plan budgétaire.*

,  $\sum \geq \dot{I} \text{ " } P, \sum \% \dot{Z} \sum, \dot{Z} \geq \dot{A}_i P, \pi \wedge \dot{t} \text{ " } \dot{J} \downarrow 3 \ 7 \_ 7$

3 7 \_ 7

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2023MA000291

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : le CRÉDOC et la Maison de l'Initiative

Coordination technique - ADEME : THIRIOT Sarah  
Direction : Direction Exécutive Prospective et Recherche

## CITATION DE CE RAPPORT

**ADEME, BLEHAUT Marianne, VIGOUROUX Solène, CRÉDOC, L'HUILLIER Hélène, Maison de l'Initiative, OLM Christine, Vizget. 2024.** Budgets de référence : quelles alternatives environnementales ? Disponibilité et impact budgétaire des alternatives environnementalement moins impactantes, synthèse, 15 pages.

Si le rapport est en ligne ajouter :

Cet ouvrage est disponible en ligne

<https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.